



Accepter la nationalité française

Par **sebatien757**, le **18/06/2012 à 20:47**

Bonjour,rnrnJe suis né en 1987 à Oran, mon père est né en 1951 à Oran et ma mère est née en 1963 à Oran. Mon père à la nationalité française car je suis enregistré à la mairie de Bobigny (93). Comment dois-je faire pour accepter la nationalité française de mon père ?

Par **amajuris**, le **18/06/2012 à 21:42**

bjr,rnquelles sont les nationalités de vos parents ?rnou êtes-vous né ?rnCDT

Par **Tisuisse**, le **18/06/2012 à 23:11**

Bonjour,rnrnSelon toute vraisemblance, les parents, qui étaient citoyen français nés et résidants en Algérie avant l'indépendance en mars 1962, sont devenu, de plein droit, citoyens algériens à la déclaration d'indépendance et on perdu, aussi de plein droit, la nationalité française. En conséquence, même né en France, sebatien757 est algérien. Donc, pour obtenir la nationalité française, il lui faut passer par tout le circuit administratif prévu pour les étrangers résidants en France.